


AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	12 avril 2019	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

DOSSIER CONFIDENTIEL

Intitulé du dossier	Point
Consultation dans le cadre de la révision du rôle et des responsabilités de la personne garante lors d'activités étudiantes avec alcool	

Responsable du dossier	Signature	Date
Jonathan Giguère , directeur adjoint des Services à la vie étudiante		25 mars 2019

Préparé par
Jonathan Giguère, directeur adjoint des Services à la vie étudiante

Cet avis d'inscription concerne un contrat que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS

OBJECTIF Pour information Pour recommandation Pour adoption

RECOMMANDATION OU AVIS

SI CE DOSSIER EST CONFIDENTIEL VEUILLEZ EN PRÉCISER LES MOTIFS

Synthèse du dossier

-2-

Mise en contexte

Les différentes associations étudiantes et groupes étudiants reconnus organisent de nombreux événements et activités sur le campus, impliquant la consommation de boissons alcooliques. La consultation de ces derniers dans la révision du rôle et des responsabilités de la personne garante lors d'activités étudiantes avec alcool s'avère donc importante.

Quoique la gestion du permis d'alcool de l'UQAM ne relève pas des compétences du Comité à la vie étudiante, mais de la direction du Service des entreprises auxiliaires, il semblait indiqué d'utiliser cette instance pour proposer une consultation à ce sujet.

État de la situation

Il existe deux catégories d'événements avec boissons alcooliques sur le campus. La première est lorsque les boissons alcooliques sont vendues pendant l'activité. Dans ce cas de figure, les Services alimentaires assurent l'approvisionnement ainsi que le service des boissons alcooliques. La deuxième catégorie d'événements est lorsque les boissons alcooliques sont distribuées gratuitement pendant l'activité. Dans cette circonstance, les Services alimentaires assurent l'approvisionnement et veillent aux obligations légales relatives à la consommation responsable de boissons alcooliques par le biais d'un mandataire, communément appelé personne garante. Actuellement, pour avoir le statut de personne garante pendant une activité étudiante avec alcool, cette personne doit obligatoirement avoir un lien d'emploi avec l'UQAM. Lorsque les officières et officiers signent le formulaire de demande de permis d'alcool, ils reçoivent les informations essentielles sur les devoirs et responsabilités liés au service de boissons alcooliques de même qu'au rôle et aux responsabilités de la personne garante, et ce, par le Service de soutien aux activités étudiantes des SVE ou directement par les Services alimentaires.

Problématique

Depuis quelques années, on remarque que malgré la sensibilisation qui est faite auprès des différentes organisations étudiantes, le rôle et les responsabilités de la personne garante ne sont pas toujours bien compris ou suivis. Par exemple, la personne garante est parfois absente de l'activité étudiante alors que sa présence est obligatoire du début à la fin de celle-ci.

De plus, l'information est souvent donnée à la personne officière ayant complété la demande de permis d'alcool, mais on rencontre rarement la personne garante.

Considérations

- Les obligations légales de la gestion d'un permis d'alcool qui engagent l'UQAM, les responsables du permis d'alcool et la personne garante.
- L'adhésion au partenariat en éducation postsecondaire visant la réduction des méfaits de l'alcool (PEP-MA).
- L'augmentation des risques d'incidents, notamment en matière de violence à caractère sexuel, lors de consommation d'alcool dans le cadre d'activités.
- Le souhait de maintenir un climat sain et sécuritaire sur le campus.

Consultation

À la lueur de tous ces éléments, il apparaît nécessaire de revoir le rôle et les responsabilités de la personne garante, en fonction des meilleures pratiques observables sur les différents campus universitaires. C'est en ce sens qu'une invitation sera formulée aux associations étudiantes pour échanger au sujet des pistes de solutions envisagées, avec des représentants des Services alimentaires et des Services à la vie étudiante.